



Paris, le 10 juillet 2015

Monsieur le Premier Ministre
Hôtel Matignon
57, rue de Varenne
75700 PARIS SP 07

Monsieur le Premier Ministre,

Les associations et sociétés savantes du champ de la prévention des risques et de la réduction des dommages sanitaires et sociaux liés à l'alcool et aux conduites addictives que nous représentons ont bien pris note de la teneur de votre courrier du 1^{er} juillet 2015, suite au dépôt par le gouvernement d'un amendement à la loi Macron exonérant de l'encadrement de la publicité, prévu par la loi Evin, les boissons alcooliques disposant d'une identification de la qualité ou de l'origine, ou liés à un terroir et pouvant se référer à une région de production, ou au patrimoine culturel, gastronomique ou paysager.

Elles ont aussi pris note de vos arguments, découvrant ainsi votre intérêt pour les politiques de régulation des addictions aux substances légales. Mais peut-être du fait de leur engagement ancien et diversifié pour contenir les risques et dommages de l'alcool, elles sont très loin de les partager. Les exceptions à la loi Evin que votre amendement autorise concerneront *de facto* toutes les catégories de boissons (cidres, bières, vins et spiritueux...) et aussi bien des boissons françaises qu'étrangères. Elles seront si nombreuses que la plupart des boissons pourront bénéficier d'une exposition publicitaire massive et incitatrice à la télévision, au cinéma et sur le web, ainsi qu'à toutes les tranches horaires à la radio, médias qui s'adressent à tous et que la loi Evin avait pour cette raison interdits.

En autorisant une publicité sans limites, contre les acteurs de la santé, contre les orientations du Plan gouvernemental de lutte contre la drogue et les conduites addictives, contre l'avis de la Conférence nationale de Santé et les recommandations de l'OMS et de l'OCDE aux Etats membres, votre gouvernement portera la responsabilité d'une augmentation des consommations et donc des complications liées à l'alcool. Les jeunes et les publics les plus vulnérables, qui devaient être au cœur de votre politique, en seront les principales victimes, alors que l'accroissement des "bitures expresses" (ou *binge drinking*) et l'importance des dommages et des coûts sanitaires et sociaux aurait dû conduire à l'inverse.

Vous trouverez ci-joint l'analyse effectuée par l'un d'entre nous sur l'impact de la disposition que vous avez inscrite dans la loi pour la croissance, l'activité et l'égalité

économique. Vous pourrez également compléter ces données d'une lecture de la presse de ces derniers jours, qui a largement montré la place envahissante que tient l'alcool sur les berges de nos canaux, sur les places de nos cités et dans nos services de soins !

Vous indiquez dans votre courrier du 1^{er} juillet que le gouvernement a "pris ses responsabilités", nous pensons surtout "qu'il portera la responsabilité" d'aggraver une politique de santé qui méritait mieux.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Premier Ministre, à l'expression de notre très haute considération,

- **Association Nationale de Prévention en Alcoolologie et Addictologie (ANPAA)** : www.anpaa.asso.fr
Dr Alain Rigaud : 06 08 22 25 29 / Dr Bernard Basset : 07 86 55 54 53
- **Automobile Club Médical de France (ACMF)** : <https://www.acmf.asso.fr/> -
Dr Philippe Lauwick : 06 11 26 44 44
- **APPRI** : Pr Michel Delcroix - mhdelcroix@wanadoo.fr
- **Avenir Santé** : Renaud Bouthier – renaud@avenir-sante.com : 04 78 58 95 04
- **CAMERUP** : <http://www.camerup.fr/> – M. François Moureau : 06 78 86 52 08
- **Collège Professionnel des Acteurs de l'Addictologie Hospitalière (COPA AH)** :
<http://copaah.e-monsite.com/> Pr François Paille : 01.30.81.86.50
- **Collège Universitaire National des Enseignants en Addictologie (CUNEA)** : Pr François Paille
- **Emevia** : <http://www.emevia.com/> Benjamin CHKROUN - 06 63 58 77 09
- **Fédération Addiction (FA)** : <http://www.federationaddiction.fr/> M. Jean-Pierre Couteron : 01 43 43 72 38
- **Fédération Alcool Assistance** : www.alcoolassistance.net / François Moureau : 06 78 86 52 08
- **Fédération Française d'Addictologie (FFA)** : www.addictologie.org - Pr Amine Benyamina : 06 84 49 41 46
- **Fédération Nationale de la Mutualité Française (FNMF)** : <http://www.mutualite.fr/> – Dr Annabel Dunbavand
- **Fonds Actions Addictions** – <http://actions-addictions.org> - Pr Michel Reynaud : 06 08 64 65 68
- **Ligue Contre la Violence Routière** – Chantal Perrichon
- **La Mutuelle Des Etudiants (LMDE)** : www.lmde.com - M. Julien Faure : 09.69.369.601
- **Société Française d'Addictologie (SFA)** : www.sfalcoologie.asso.fr - Pr Mickaël Naassila : 03 22 82 76 72
- **Société Française de Santé Publique (SFSP)** : www.sfsp.fr - Pr Pierre Lombrail : 03 10 38 40 04
- **Union Française pour la Santé Bucco-Dentaire (UFSBD)** : <http://www.ufsbd.fr/>
M. Jacques Wemaere : 01 44 90 93 96